

PROJET RÉFÉRENT

Assistance & conseil relatifs au tracé et aux aménagements cyclables du futur Réseau Express Vélo du département de Haute-Garonne



OBJET DE L'OPÉRATION

Le Cerema accompagne le Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans la mise en place d'un réseau cyclable à haut niveau de service (ou Réseau Express Vélo) à l'échelle du département. Outre l'accompagnement sur le volet réglementaire, le Cerema apporte une expertise technique qui permet d'éclairer les choix en termes d'aménagements ou de cheminements cyclables. L'évaluation d'une vélorue récemment mise en œuvre a également été conduite pour en valider l'opportunité avant d'en envisager une reproduction sur le périmètre d'action du partenaire.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo et de son statut de gestionnaire de voirie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a lancé le projet Réseau Express Vélo (REV), un réseau cyclable structurant qui s'étend sur des territoires urbains mais aussi périurbains et ruraux.

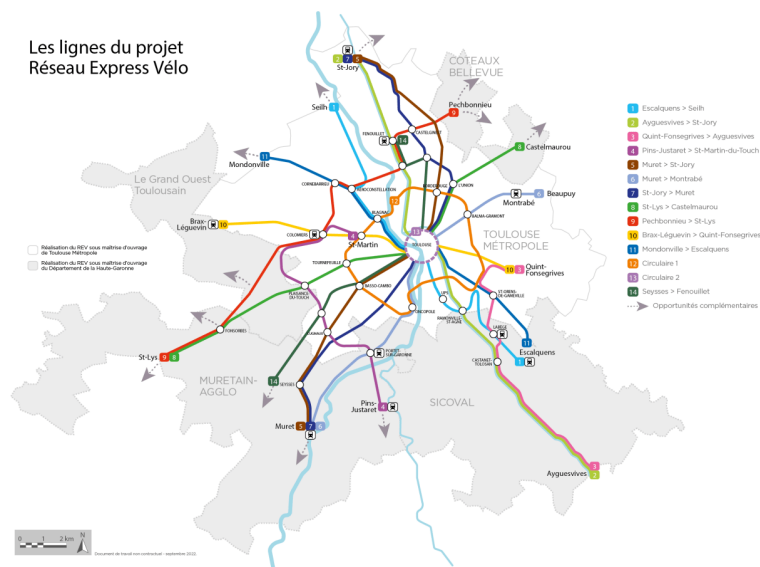
L'ouverture d'une première vague de 7 lignes est prévue pour 2025.

CONTACT

✉ relation-clients-occitanie@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Aménagement de la voirie et éclairage public
- Vélo, marche, accessibilité



Projet REV source: Tisseo-collectivites.fr

Le Conseil Départemental a demandé au Cerema une expertise sur 2 lignes du réseau (REV 1 et REV 6) pour identifier des itinéraires sécurisés et confortables, particulièrement sur la gestion des intersections et la continuité du réseau en situation contrainte en termes d'espaces. En outre, l'avis Cerema est sollicité sur des aménagements existants innovants (exemple d'une vélorue en milieu rural).

LA RÉPONSE DU CEREMA

Pour répondre au besoin d'**accompagnement technique**, le Cerema est présent aux côtés des services du Conseil Départemental pour :

- des rappels réglementaires et techniques sur les aménagements cyclables à haut niveau de service
- une analyse sur le choix des aménagements cyclables (piste cyclable, bande cyclable, chaussée à voie centrale banalisée, etc.) en fonction du trafic et de la vitesse réelle des véhicules motorisés, ainsi que le débit cycliste souhaité.
- des observations en réaction aux esquisses du projet actuel du cheminement cyclable et une confrontation du projet actuel aux critères d'un réseau cyclable à haut niveau de service (trafics actuels/souhaités, tracé en plan/long, profil, séparation des usages, etc.,).

Une **évaluation d'un nouvel aménagement (vélorue)** est menée au moyen d'une analyse des comportements des usagers. Elle est basée sur des données de fréquentation, des observations visuelles de terrain (notamment pour déterminer les interactions entre les usagers) et une enquête qualitative auprès des usagers pour recueillir leurs ressentis. Des recommandations sont formulées sur l'opportunité, la faisabilité et la diffusion ie la reproduction d'autres aménagements du même type en milieu périurbain peu dense, à des coûts financiers acceptables.

Ressources du Cerema:

[Aménagements en faveur du vélo: une série de fiches pratiques du Cerema | Cerema](#)

Fiche 41 : Aménager un réseau cyclable à haut niveau de service - l'exemple de Vélostras à Strasbourg

Fiche 36 : DAAM dispositifs anti-accès motorisé août 2016

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Direction territoriale de l'Occitanie
Département Territoires/Agence de Montpellier
Julien Philipot et Jérôme Cassagnes

LE CALENDRIER

2021 à 2024